**Commune de**
**PLAINE-HAUTE**
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20261008-2026070D-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
***Séance du 8 octobre 2026***

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Effectif légal | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| **19** | **17** | **19** |

| Date de la convocation |
|---|
| 01/10/2026 |
| **Date d'affichage** |
| 01/10/2026 |

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le premier octobre deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, OIZEL R, GROUES J, BLANCHARD S.

Absents : TOQUET C, BIENNE S.

Pouvoirs : TOQUET C à LE MOINE N, BIENNE S à LETORT N.

Secrétaire de séance : MEHEUT L.

---

**Délibération n°2026070 : Suppression d'emplois au tableau des effectifs**

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial départemental (CST).

Trois emplois sont vacants au tableau des effectifs :

1) un emploi suite au départ d'un agent en retraite,
2) dans le cadre du recrutement d'un agent administratif, un poste avait été ouvert aux fonctionnaires comprenant 3 grades. L'agent recruté a été nommé sur un grade. Il convient de supprimer les 2 grades ouverts non pourvus.

A ce jour, il n'y a plus lieu de conserver ces postes.

Après avis favorable du CST réuni le 24 septembre 2026, il convient de supprimer les emplois suivants à compter du 8 octobre 2026 :

- Adjoint administratif principal de 2ème classe (32h)
- Adjoint administratif principal 1ère classe (23h)
- Adjoint administratif principal 2ème classe (23h)

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

***SUPPRIME*** les 3 postes vacants à compter du 8 octobre 2026 à savoir adjoint administratif principal de 2ème classe (32h), adjoint administratif principal 1ère classe (23h) et adjoint administratif principal 2ème classe (23h),

***MODIFIE*** le tableau des effectifs annexé en conséquence.

Fait à Plaine-Haute, le 9 octobre 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE